



Bordereau de créances hypothécaires résultant
d'un jugement rendu par M. le juge de paix de St
Genès le 13 août 1850 dont l'expédition nous a
été représentée.

au profit de St Laurent Mestre juge
Procureur à Lacaune chef-lieu de canton de
St Genès arrondissement d'Espalion lequel dit
Procureur à Espalion chez M. Delteil avocat.

Contre Michel Servain sans profession
Domicilié à Salachon sur rive gauche de Lacaune
premier des dites créances sujette à volonté
ayant le dit jugement cinquante francs — 50^{fr}
intérêts de deux annuités et la somme de
l'inscription comprise le tout ensemble
pour ce loyer soit cinquante francs — 50^{fr}
Total une somme — 100

Pour l'acte et inscription desquelles créances
au premier et deuxième ledit Mestre requiert
inscription hypothécaire au cas le bien en cause
qui le dit Michel Servain possède ou qu'il
pourra posséder dans l'étendue de bureau de
hypothèques établi à Espalion de par le
Réglement.

Reconnaissance — " 18
Droits fixe et dépôt — " 28
Droits d'hypothèque — " 10
Quinies — " 01
Lombes — " 17

2,01
3,70
5,71

Inséré au bureau des hypothèques d'Espalion
le quinze mars 1851 vol. 118 No 327.

Reçu pour tous droits ci-dessus le détail ci-dessus
deux francs en centimes.

Le Conservateur A. Luvy

On 18 May 1851

—

DarDoran & hypothèque
p. Paul & Agnès
Laurier maître de
Laurier.

C. Michel Lirani de
Salachon

Ultimatum.

15 mai 1851.

amun nute

308 — 118 — 327.

24

—